

Image not found or type unknown



aide ménagère accident de travail

Par **ploice**, le **10/08/2012** à **09:35**

Bonjour , étant titulaire de la fonction publique . ayant eu un accident de travail avec intervention chirurgicale , toujours en convalescence , es ce que mon employeur peut prendre en charge puisque c'est eux qu'ils paient les dépenses AT . Merci .

Par **P.M.**, le **10/08/2012** à **09:40**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...